

Baromètre mensuel de l'accidentalité routière Mars 2025

20

accidents
corporels

- 8 % par rapport à mars
2024

27

personnes
blessées

+ 11 % par rapport à
mars 2024

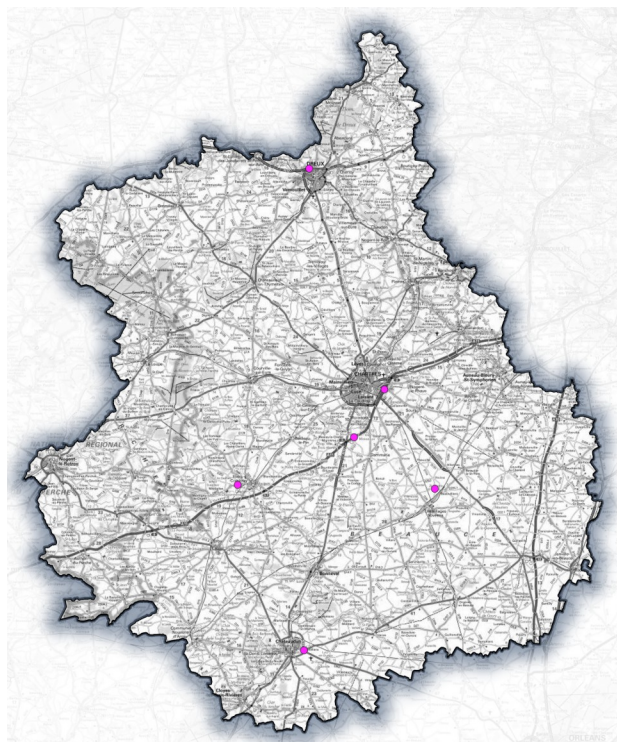
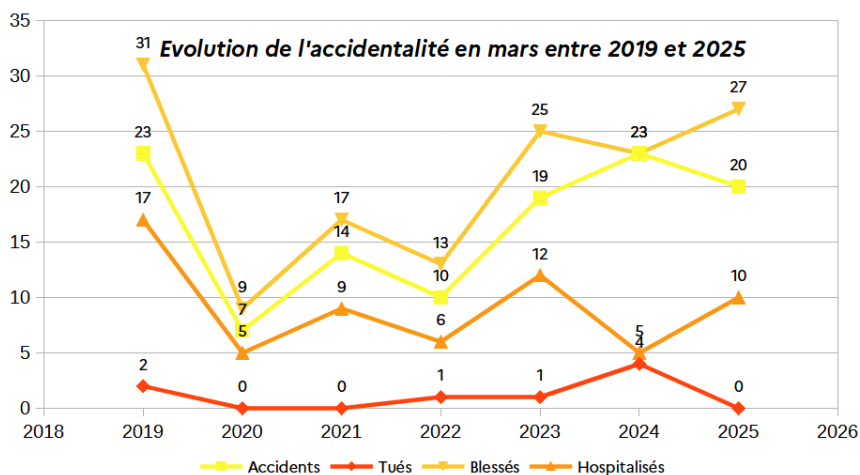
10

personnes
hospitalisées

+ 100 % par rapport à
mars 2024

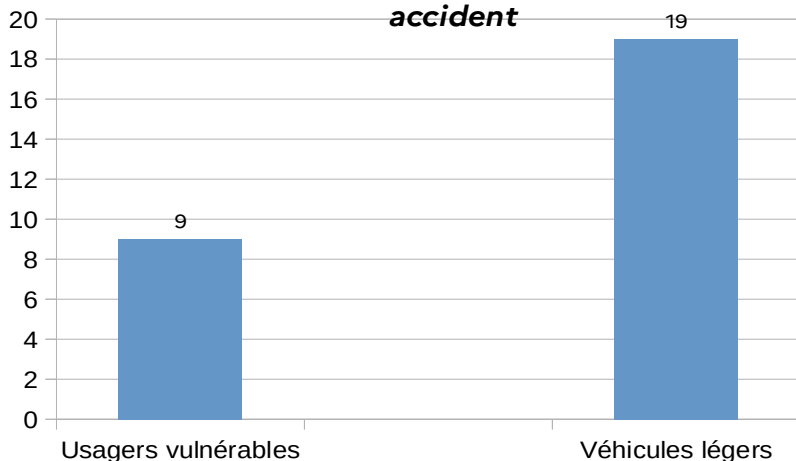
0

personnes
tuées



Carte des accidents mortels
Du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Catégories d'usagers impliqués dans un accident



Les données présentées dans ce baromètre s'appuient sur les constatations d'accidents opérées par les forces de sécurité intérieure que sont la police et la gendarmerie nationales. Ces données sont fiabilisées quotidiennement et sont donc susceptibles d'évoluer avant la publication du bilan national consolidé.

À vélo, à trottinette, en voiture : les bons réflexes pour les beaux jours !

Nous célébrons ce mois-ci la 5ème édition de « Mai à vélo », une opération nationale de promotion du vélo sous toutes ses formes. L'occasion pour la Sécurité routière de faire quelques rappels de prévention.

Les deux-roues sortis du garage ou remontés de la cave méritent un petit check-up : pneus, freins, éclairage...

Et après plusieurs mois sans forcément avoir pratiqué, il est aussi important de raviver les bons automatismes :

- éviter les angles morts, notamment en repérant les autocollants « attention angles morts sur les véhicules lourds,
- porter un casque,
- se rendre visible notamment à l'aide d'éléments rétro réfléchissants, tel qu'un gilet de couleur fluo,
- ne pas utiliser son téléphone et des écouteurs pour rester concentré sur la route et les bruits d'environnement,
- ne pas circuler sous l'emprise de l'alcool,
- ne pas forcer le passage quand un piéton commence à s'engager pour traverser.

Du côté des automobilistes, c'est aussi le moment de rappeler des bons réflexes de cohabitation :

- respecter les distances latérales de sécurité (1,50 mètre hors agglomération et 1 mètre en ville), lorsqu'on double un vélo ou une trottinette,
- surveiller ses angles morts,
- respecter les sas vélo (espace réservé aux vélos au niveau des feux),
- ne pas stationner sur les pistes cyclables,
- savoir être patient lorsque doubler un cycliste est momentanément impossible,
- adopter le « portière gauche, main droite ; portière droite, main gauche. » pour lutter contre l'emporiage (et revoir le film dédié : https://www.youtube.com/watch?v=Or2ttLXf5_Q).

Extrait du communiqué de presse de la DSR du 02 mai 2025

Les équipements obligatoires et recommandés

